



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : José LOUBEAU

Tél. : 03 89 20 16 82

Mail : j.loubeau@inao.gouv.fr

MAIRIE

Monsieur le Maire

19, Rue de Thann

68700 ASPACH LE BAS

Colmar, le 7 octobre 2021

V/Réf :

N/Réf : OR/SA/76.21

Objet : PLU de la commune d'ASPACH-LE-BAS

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 28 juin 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU d'ASPACH-LE-BAS.

La commune d'ASPACH-LE-BAS appartient à l'aire de production des indications géographiques IGP « Choucroute d'Alsace », « Crème fraîche fluide d'Alsace », « Miel d'Alsace », « Pâtes d'Alsace » et « Volailles d'Alsace », et des IG des boissons spiritueuses « Kirsch d'Alsace », « Mirabelle d'Alsace », « Framboise d'Alsace », « Quetsch d'Alsace » et « Whisky d'Alsace ».

La commune d'ASPACH-LE-BAS est intégrée au sein de la Communauté de Communes de Thann Cernay et fait partie du pays THUR DOLLER.

D'une population de 1331 habitants et d'une superficie de 801 hectares, la majeure partie du territoire communal est caractérisée par un paysage assez plat, destiné principalement à l'agriculture.

De 1990 au début des années 2000, la commune a connu un développement démographique local important, suivi à partir des années 2006/2007 d'un ralentissement puis d'une quasi-stagnation de la population locale au environ de 1331 habitants en 2016.

Le projet communal met en avant la volonté de s'inscrire dans le cadre d'une évolution démographique en s'appuyant sur le fait que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT fixe un objectif pour la commune de « maintien d'une progression démographique régulière de 0,5% de moyenne/an ».

Dans ce cadre, la commune envisage une augmentation de sa population d'environ 100 personnes, pour atteindre à l'horizon 2030, 1435 habitants, soit un besoin de 82 logements (52 en extension et 30 en densification).

Afin de mettre en place le développement communal envisagé dans le cadre du PLU, la commune souhaite mobiliser 4,1 ha, dont 1.8 ha en extension prévoyant la production de différents formes d'habitat (individuel, intermédiaire et collectif) avec une densité fixée à 25 logements/hectare

Au niveau économique, le SCoT THUR DOLLER attribue à la commune d'ASPACH-LE-BAS le rôle de bourg intermédiaire ayant vocation à « renforcer les services afin d'en faire bénéficier les autres villages proches ».

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR

12 avenue de la Foire aux Vins - BP 81233

68012 COLMAR CEDEX

TEL : 03 89 20 16 80 - TELECOPIE : 03 89 41 05 17

www.inao.gouv.fr

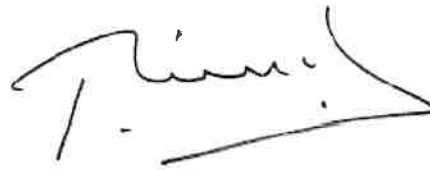
A ce titre, la commune a prévu l'ouverture à l'urbanisation d'une zone classée en 1AUe d'une superficie de 1,8 ha localisée de part et d'autre de la voie ferrée accueillant l'actuelle zone d'activités artisanales et tertiaire.

En continuité avec le tissu urbain et économique existant, ces 2 zones à urbaniser (AUa et AUe) sont destinées selon le rapport de présentation à « être ouvert à l'urbanisation à court, moyen ou long terme ». Au regard des objectifs affichés, l'INAO note l'absence de séquençage dans le temps des différents projets et souligne un manque de précision au niveau des OAP, tant au niveau des aménagements que des emplacements des constructions.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Russeil', written over a horizontal line.

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 68

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR

12 avenue de la Foire aux Vins - BP 81233

68012 COLMAR CEDEX

TEL : 03 89 20 16 80 - TELECOPIE : 03 89 41 05 17

www.inao.gouv.fr